

Désignation de l'entreprise SARL 2V2BNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 2 Rue Tonduti de l'Escarène

06000 NICE

Numéro SIRET * 9 0 0 8 6 2 3 8 4 0 0 0 2 2Durée de l'exercice en nombre de mois * 7Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
ACTIF	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	849 692	030	7 992	841 700	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	849 692	048	7 992	841 700	
	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2)							
Clients et comptes rattachés *	068	72 000	070		72 000		
Autres * (3)	072	22 949	074		22 949		
Valeurs mobilières de placement	080		082				
Disponibilités	084	28 689	086		28 689		
Charges constatées d'avance *	092		094				
Total II	096	123 638	098		123 638		
Total général (I+II)	110	973 330	112	7 992	965 338		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *			120	5 000			
Ecarts de réévaluation			124				
Réserve légale			126				
Réserves réglementées *			130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132				
Report à nouveau			134				
Résultat de l'exercice			136	(12 253)			
Provisions réglementées			140				
Total I			142	(7 253)			
Provisions pour risques et charges			154				
Emprunts et dettes assimilées			156	912 057			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
Fournisseurs et comptes rattachés *			166	20 292			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	39 460	172	40 243			
Produits constatés d'avance			174				
Total III			176	972 592			
Total général (I + II + III)			180	965 338			
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	849 692		
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SARL 2V2B
Société à Responsabilités Limitées au capital de 5 000 €
Siège social : 2 Rue Tonduti de l'Escarène
06000 NICE
Siret : 900.862.384 - Code Naf : 6820A

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 30 juin 2022
statuant sur les Comptes de l'Exercice arrêté
au 31 décembre 2021

Le 30 juin 2022, à neuf heures.

Les associés de la société ont délibéré sur les comptes de l'exercice écoulé :

SONT PRESENTS

François Bedrossian	4 000 Parts
Maral Bedrossian	1 000 Parts

Total composant le capital social	5 000 Parts
-----------------------------------	-------------

Les associés déclarent que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise. Ils déposent sur le bureau les documents suivants :

- Les comptes annuels.
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Ils rappellent l'ordre du jour de la délibération :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes annuels et quitus à la gérance de sa gestion.
- Affectation des résultats.
- Approbation des rémunérations et des cotisations sociales de la gérance pour l'exercice écoulé.
- Fixation des rémunérations de la gérance pour l'exercice en cours.
- Questions diverses.

Puis ils ouvrent le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

AB

B

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir examiné les comptes de l'exercice, les associés déclarent les approuver et donnent à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée constate le résultat de l'exercice (Perte)
et décide de l'affecter de la manière suivante : -12 253,00

Réserve légale	0
Réserves règlementées	0
Autres réserves	0
Report à nouveau	-12 253,00
Dividendes	0
Total	-12 253,00

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Compte tenu de l'affectation du résultat, le compte « Report à nouveau » est de -12 253 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31/12/2021 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du nouveau code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société malgré les pertes constatées.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve que la gérance n'ait perçue aucune rémunération annuelle pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures. De tout ce qui précède-t-il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur François Bedrossian

Madame Maral Bedrossian

